

CARTE PASS RESTAURANT

Contrat à Durée Indéterminée



Dans le cadre du projet dématérialisation, la Caisse Régionale Crédit Agricole Nord de France propose à ses collaborateurs la Carte Passe Restaurant.

Ce passage à la carte restaurant ne modifie pas les règles habituelles pratiquées dans l'entreprise. Vous bénéficierez de 10€ par journée entière travaillée, dont 50% pris en charge par l'employeur.

En tant que CDI, vous percevrez **100%** de votre dotation sur la carte Pass Restaurant **lors de la première commande**. Vous aurez ensuite **le choix de la répartition** entre tickets restaurant papiers et carte Pass Restaurant les mois suivants via votre compte Sodexo. C'est pourquoi dès réception de votre carte Pass Restaurant (vers le 25 du mois suivant votre paie) vous devez créer votre compte Sodexo. Vous pouvez donc chaque mois modifier le pourcentage souhaité.

*Exemple : Embauche au 15/09 – réception de la carte vers le 25/10 **à domicile** et prélèvement de la commande de septembre sur la paie d'octobre*

Les conditions d'utilisation de la Carte :

- Je règle mes achats à partir d'1€
- Je paye au centime près
- Je dépense jusqu'à 19€ par jour
- Je l'utilise du lundi au samedi
- Je peux faire opposition en cas de perte ou vol

Les lieux dans lesquels je peux utiliser ma carte :

- Restaurants / brasseries
- Traiteurs
- Snacks
- Fast Food
- Boulangeries
- Sandwicheries
- Grande Distribution

Si vous avez des questions au sujet de la Carte Restaurant, Sodexo dispose d'un service dédié et gratuit à votre écoute du lundi au Vendredi, de 8h00 à 19h00 :

0 809 369 369



En automatique, vous bénéficiez d'office de la dotation repas dès la date de début d'embauche.

Si vous ne souhaitez pas la percevoir, merci de nous prévenir de votre refus dès le début de votre contrat par mail à :

BAL.CR867-BAL-PERSONNEL@ca-norddefrance.fr